

La Slovénie autorise le mariage homosexuel contre la volonté populaire



Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 15 juillet 2022

Source [Boulevard Voltaire] : La Slovénie vient de légaliser le mariage et l'adoption pour les couples homosexuels.

« Une nouvelle fois, la petite Slovénie fait preuve d'un progressisme rare au sein des "ex-pays de l'Est" », écrit *Le Monde*, apparemment admiratif. Les mouvements LGBT locaux saluent « une victoire complète », obtenue « après de longs efforts de la société civile ». Mais ne peut-on pas y voir, plutôt, une défaite de la démocratie ? En effet, les citoyens slovènes avaient rejeté par trois référendums le mariage homosexuel. La souveraineté du peuple, dans une démocratie, ne serait-elle qu'une illusion ?

C'est la Cour constitutionnelle qui, le 8 juillet 2022, a pris cette décision historique, estimant que l'interdiction de se marier et d'adopter faite aux couples homosexuels constituait « une discrimination inadmissible à l'encontre des couples de même sexe ». Elle a donné six mois au Parlement slovène pour s'y conformer. On peut voir dans cette injonction une nouvelle illustration du « gouvernement des juges » que critiquait Éric Zemmour, lors de la campagne présidentielle. Alors que le peuple est censé faire la loi, directement ou par l'intermédiaire de ses représentants, y aurait-il une instance supérieure qui définirait les « droits fondamentaux » ?

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

16/07/2022 05:00